

LYNE LÉTOURNEAU, *L'expérimentation animale : l'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Éditions Thémis, 1994, 198 p., ISBN 2-89400-035-9.

Estelle Mongbé

Volume 36, Number 2, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043340ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043340ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Mongbé, E. (1995). Review of [LYNE LÉTOURNEAU, *L'expérimentation animale : l'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Éditions Thémis, 1994, 198 p., ISBN 2-89400-035-9.] *Les Cahiers de droit*, 36 (2), 557-558.  
<https://doi.org/10.7202/043340ar>

LYNE LÉTOURNEAU, *L'expérimentation animale : l'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Éditions Thémis, 1994, 198 p., ISBN 2-89400-035-9.

Dans la société moderne dominée par la technologie et la recherche scientifique, les rapports entre les êtres humains et les animaux sont généralement violents. Ils s'expriment souvent en ces mots : élevage industriel, extinction des espèces sauvages ou expérimentation animale. Cependant, depuis les années 1970, on assiste à une prise de conscience du public du sort infligé aux animaux. Elle se traduit notamment par la naissance de divers mouvements « antivivisectionnistes ». L'expérimentation animale est remise en cause avec plus ou moins de vigueur, en commençant par les théories abolitionnistes pour aboutir aux thèses plus modérées réclamant l'inclusion de certaines règles d'éthique dans le domaine. Un précepte vieux de plus de 4 000 ans — le traitement humanitaire des animaux — inspire désormais la nouvelle morale expérimentale qui se traduit par une évolution à la fois juridique et théorique.

C'est ce principe du traitement humanitaire des animaux que Lyne Létourneau analyse dans son ouvrage intitulé *L'expérimentation animale : l'homme, l'éthique et la loi*, en l'appliquant au cas particulier de l'expérimentation animale. L'étude faite par Lyne Létourneau est originale en ce qu'elle ne suit aucune des tendances qui forment le schéma classique de la littérature sur l'expérimentation animale. Celle-ci, en effet, est généralement divisée en des catégories claires et distinctes : l'approche résolument « antivivisectionniste », l'approche uniquement philosophique, l'approche purement scientifique ou encore les thèses de défense des animaux pour ne citer que celles-là. Pour l'auteure, il ne s'agit pas tant de prendre position pour ou contre l'expérimentation animale que de comprendre le principe du traitement humanitaire des animaux : ses fondements philosophiques et sociologiques, ses répercussions sur la morale et la pratique biomédicale et sa traduction législative. Pour ce faire, l'auteure adopte une démarche anthropocentrique, approche annoncée par la trilogie du titre de

l'ouvrage : « l'homme, l'éthique et la loi ». Le plan de l'ouvrage est tout à fait conforme à cette démarche puisqu'il s'articule en deux grandes parties intitulées respectivement « L'homme et l'éthique » et « L'homme et la loi ».

Dans la première partie, l'auteure décrit d'abord l'évolution du principe du traitement humanitaire des animaux. Après avoir situé ses fondements philosophiques dans la doctrine chrétienne de l'Ancien Testament puis dans les enseignements des philosophes grecs et dans la théorie de l'utilitarisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lyne Létourneau analyse les facteurs sociologiques qui ont permis à ce précepte de supplanter progressivement la pensée dite traditionnelle. L'auteure expose ensuite les manifestations pratiques du principe du traitement humanitaire des animaux dans le domaine de l'expérimentation animale. Elles consistent fondamentalement en trois règles d'éthique (ou les 3R) qui guident la nouvelle morale expérimentale, à savoir : le remplacement de l'expérimentation animale par d'autres méthodes, la réduction du nombre d'animaux utilisés et le raffinement de la procédure utilisée sur les animaux vivants afin de minimiser la souffrance.

La seconde partie, « L'homme et la loi », est consacrée aux manifestations législatives du principe du traitement humanitaire des animaux. L'auteure fait une étude comparative des législations élaborées par le Conseil des communautés européennes, le Conseil de l'Europe et quelques pays européens et nord-américains. La grande variété des législations étudiées permet de déduire les tendances dominantes. La technique de comparaison employée par l'auteure est très intéressante car elle permet de voir comment chaque composante de la règle des 3R est interprétée dans les différents systèmes juridiques. Elle permet aussi d'apprécier leur degré d'intégration dans ces systèmes. Il apparaît clairement de cette « analyse-comparaison » qu'il existe une certaine reconnaissance du statut moral des animaux d'expérimentation, mais que le législateur montre une réticence certaine à entraver les intérêts de la communauté scientifique. L'auteure achève cette partie par la

présentation et la critique des mécanismes de contrôle et les systèmes législatifs applicables à l'expérimentation animale. Ici, deux systèmes législatifs dominants sont étudiés. Il s'agit du système législatif central du Royaume-Uni et du système législatif institutionnel du Canada.

L'ouvrage de Lyne Létourneau illustre la manière dont des concepts à l'origine purement philosophique deviennent, par un phénomène de socialisation, des règles morales qui, progressivement, prennent un caractère de normes obligatoires. Que ce phénomène s'applique à un sujet autre que l'être humain, et pour des raisons qui sont de moins en moins anthropocentriques, confirme une certaine évolution du droit en général, et du droit de l'environnement en particulier. Il est vrai que l'on est loin d'un droit où chaque élément de la nature se voit reconnaître un statut juridique uniquement pour sa valeur intrinsèque, mais, tel qu'il est présenté par Lyne Létourneau, le cheminement d'un principe comme celui du traitement humanitaire des animaux laisse présager une évolution dans ce sens.

*L'expérimentation animale: l'homme, l'éthique et la loi* de Lyne Létourneau vaut la peine d'être lu. Grâce au style limpide et vivant de l'auteur, on comprend sans difficulté des concepts philosophiques, sociologiques ou juridiques parfois assez complexes. Ce qui impressionne le plus, c'est l'esprit de rationalité dont Lyne Létourneau fait preuve tout au long de sa démonstration. La bibliographie assez fournie, en français et en anglais, et la présence de quelques tableaux comparatifs ajoutent à la qualité de l'ouvrage. En outre, ce dernier est à la fois assez simple pour permettre au néophyte de comprendre l'évolution du principe du traitement humanitaire des animaux et assez riche pour permettre au chercheur plus averti de connaître l'état du droit en la matière.

Estelle MONGBÉ  
Québec

PIERRE NOREAU, *Droit préventif. Le droit au-delà de la loi*, Montréal, Éditions Thémis, 1993, 200 p., ISBN 2-89400-029-4.

L'ouvrage de Pierre Noreau trouve son origine dans le cadre de réflexion du Centre de droit préventif du Québec. Rappelons que le Centre de droit préventif du Québec a été créé en juin 1991 par la Chambre des notaires pour encourager une façon différente de penser et de pratiquer le droit, à savoir promouvoir une optique visant la prévention des litiges plutôt que leur règlement judiciaire ultérieur. L'objectif de l'auteur est de spécifier cette idée directrice. À l'origine, son texte devait être un rapport interne du Centre sur la notion de droit préventif. Par l'ampleur du travail de l'auteur, le rapport, modifié, a été jugé pertinent pour un public élargi et a été publié avec une préface de Guy Rocher.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première s'intitule «Droit et société. Le droit dans la société occidentale», la deuxième, «Le concept de droit préventif» et la troisième, «La place de la prévention juridique au Québec». Regardons de plus près le contenu de chacune, avant de faire quelques remarques critiques.

L'auteur s'interroge dans la première partie sur la spécificité du droit positif dans la société occidentale et également sur la spécificité du droit préventif. Il nous donne une image kaléidoscopique du droit positif depuis l'homme-singe apprenant la communication abstraite par le langage, et donc la possibilité du droit, jusqu'à la «déjuridification» et la «déjudiciarisation» d'aujourd'hui. Il se penche sur l'importance historique du droit positif, ses fonctions sociales, ses principes et ses problèmes actuels. Il explique toutes ces choses en se référant à une conception de sociologie du droit, d'ailleurs non expliquée, de même qu'en faisant référence à un faisceau d'auteurs avec lesquels il partage cette préoccupation.

La deuxième partie de l'ouvrage de Noreau est consacrée au concept de droit préventif. Nous avouons que c'est surtout cette partie qui a suscité notre intérêt. L'auteur a choisi de présenter le concept de droit préventif au